ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité

Rapport d'audition du 19 novembre 2025

Christian Pfammatter, Président de la Commission, procède à l'audition de

Cornel DEVAUD qui se présente.

L'audition a lieu au SESPP, par visioconférence, et débute à 14h02.

Le Président de la Commission explique le but de l'audition et précise qu'elle concerne la procédure d'examen annuel de la libération conditionnelle ou de la levée de la mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP.

Le Président commence par demander à Cornel DEVAUD comment se déroule actuellement son séjour à l'EPF Curabilis. Il répond que « ça va » et qu'il va peut-être bientôt changer d'étage et passer au-dessus, au deuxième. Il exprime qu'ainsi, il ne se trouvera plus entre ses deux agresseurs.

Interrogé sur les ateliers, il explique que s'il ne va plus aux entretiens thérapeutiques, il ne peut plus travailler. Il avance être un bosseur et vouloir recommencer le travail.

Questionné sur la reprise de sa thérapie, il mentionne que « ça se passe bien ». Quand le Président constate une amélioration de sa situation, Cornel DEVAUD affirme qu'il le sent aussi.

Concernant ses contacts avec l'extérieur, il indique recevoir régulièrement des visites d'un ami genevois qui vient de Lausanne et d'un ami et sa femme du Valais.

Quant à ses occupations, il dit regarder la télévision, fumer des cigarettes et souligne ne pas pouvoir faire de sport. Il précise devoir faire un IRM de son bras droit en raison de douleurs. Aussi, avec sa scoliose, il ne peut pas forcer.

S'agissant de sa thérapie, il déclare voir un psychologue 1x/semaine, un infirmier 1x/semaine et avoir un suivi médico-infirmier tous les 10 jours à 2 semaines. Cornel DEVAUD affirme que Curabilis lui fait du bien, mais qu'il faut insister pour travailler et que ce n'est pas normal. Il confirme ne pas prendre de médication.

A la question de ses projets futurs, l'intéressé répond qu'il ne souhaite pas passer en foyer et qu'il n'a pas d'obligation d'intégrer une institution. Il veut aller vivre en France, chez un ancien éducateur, à un endroit où il y a peu de maisons autour. Il souhaite y faire du travail

de rénovation, enlever les mauvaises herbes et nettoyer. L'éducateur qu'il rejoindrait en France aurait tout expliqué à sa psychologue et il se porte garant pour sa sortie.

Enfin, au sujet des sorties, il a reçu l'information selon laquelle les conduites sont pour l'heure prématurées, mais que si sa situation s'améliore, il pourra bénéficier de sorties. Il avance faire des efforts même si ce n'est pas facile avec deux agresseurs autour de lui, mais il n'a pas le choix.

L'audition se termine à 14h10.

Fribourg, le 19 novembre 2025 / NVG

Président de la Commission

Greffière